Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 013-211300538-20251210-2025_89_SG-DE

MALLEMORT DE PROVENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 26
Présents : 22
Votants : 26

Date de la convocation
03 décembre 2025

A 18 h30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Hélène GENTE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

Mme Emmanuelle AZARD a donné procuration à M Christian BRONDOLIN
Mme Stéphanie COLENO a donné procuration à Mme Z LAMALAM
Mme Marie DUCHER a donné procuration à M Dimitri FARRO
M Vincent DAVAL a donné procuration à Mme Françoise CHEROUTE

Absent sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : Sylvain CASTAGNE

Objet de la délibération : Modification de la demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre du CDTE 2025/2027

Rapporteur : Hélène GENTE

2025_89 _SG

Le rapporteur expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2025_28_SG du 02 juillet 2025, le Conseil Municipal a délibéré au titre de la demande d'aide financière au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre du contrat départemental pour la transition écologique 2025 / 2027.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 013-211300538-20251210-2025_89_SG-DE

A la suite de l'ajout au plan de financement d'une participation du FEDER, il convient d'en modifier le contenu et d'en actualiser les montants.

Le montant total de ce programme d'investissements est estimé à **4 630 348.00 € HT**, selon un échéancier allant de l'année 2026 à l'année 2027, conformément au tableau joint en annexe, comme suit :

- **3 662 942 € HT au titre de la création de la Maison de Santé Pluridisciplinaire :**

Depuis 2022, la Commune de Mallemort est engagée dans le projet de construction d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle qui permettra d'apporter un soutien actif afin de préserver et développer l'offre de soins sur Mallemort et son bassin. le projet est de démolir un immeuble (pour reconstruire en lieu et place une Maison de Santé Pluridisciplinaire. Le projet bâtimentaire est porté par la commune de Mallemort, qui s'engage à financer et superviser les travaux de construction et de réhabilitation nécessaires. Une fois les locaux achevés, ils seront loués aux professionnels de santé regroupés au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Mallemort, permettant à celle-ci de continuer à offrir des soins coordonnés dans des conditions optimales pour les corps suivants : médecins généralistes, sage-femmes, infirmiers, podologues, ergothérapeute, kinésithérapeute.

- **967 406 € HT au titre de l'extension de l'école maternelle Espelido :**

Après des travaux de rénovations et d'amélioration et de rénovation des locaux existants précédemment effectués, il s'agit de procéder à une extension des locaux en repensant l'organisation actuelle, ce qui passe par : La fermeture du préau pour y déplacer la bibliothèque proche de la future salle d'activité périscolaire ; Le réaménagement de l'ancienne bibliothèque pour y créer une salle du personnel et de réunion ; La fermeture de la cour ouverte pour y créer une salle dédiée à l'accueil de loisirs et au périscolaire avec une entrée indépendante pour le temps méridien ; Le réaménagement du dortoir 1 et sanitaires 3 actuels ; La Création d'un nouveau dortoir 2 ; La création d'une nouvelle classe 5 ; La création d'un préau qui aura le double intérêt de protéger les enfants de la pluie et de protection solaire ; La création d'un patio végétalisé ; La création d'une noue paysagère pour récupérer les eaux de pluie.

Le montant total du contrat ne pourra pas être réévalué à la hausse. Chaque tranche, sera soumise annuellement au vote du Conseil municipal et pourra faire l'objet à cette occasion de modifications quant au phasage des projets ou à leur montant.

Pour l'année 2026, le montant total de la tranche annuelle est estimé à **2 475 407.00 € HT**, réparti de la façon suivante :

- **1 508 001.00 € HT** au titre de la création de la Maison de Santé Pluridisciplinaire
- **967 406.00 € HT** au titre de l'extension de l'école maternelle Espelido

Pour cette 1ère tranche 2026 du contrat, le plan de financement est le suivant :

	Conseil départemental	Autres financements	Autofinancement communal	Total HT
Création d'une maison de santé pluridisciplinaire	**422 240.00 €**	**769 081.00 €**	**316 680.00 €**	**1 508 001.00 €**
Extension de l'école maternelle Espélido	**477 184.00 €**	**200 000.00 €**	**290 222.00 €**	**967 406.00 €**
TOTAL	**899 424.00 €**	**969 081.00 €**	**606 902.00 €**	**2 475 407.00 €**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1111-10 et D1111-8 relatif aux financements public des opérations d'investissement,
Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Mallemort n° n°2025_28_SG du 02 juillet 2025 relative à la demande d'aide financière au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre du contrat départemental pour la transition écologique 2025 / 2027
Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Mallemort n° 93 du 10 décembre 2025 relative au projet et au plan de financement de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle,
Vu l'annexe Phasage financier des opérations et plan de financement prévisionnel global

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 013-211300538-20251210-2025_89_SG-DE

Vu l'avis de la Commission des finances du 20 novembre 2025,

Considérant que la commune souhaite solliciter le Conseil départemental, afin de financer les projets d'investissement de la commune ;
Considérant le programme d'investissement rectifié estimé à 4 630 348.00 € HT, selon un échéancier allant de l'année 2026 à l'année 2027,
Considérant que chaque tranche sera soumise annuellement au vote du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à **la Majorité** de ses membres,

Approuve la programmation pluriannuelle des projets d'investissements 2026-2027 conformément au tableau ci-joint, d'un montant total de 4 630 348.00 € HT ;

Décide de solliciter la participation financière du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 1 507 662.00 € pour les années 2026-2027 ;

Approuve le plan de financement de la tranche 2026 tel que figurant dans le rapport ci-dessus, soit un montant total de subvention départementale sollicité à hauteur de 899 424.00 €.

Decide d'abroger la délibération n°2025_28_SG du 02 juillet 2025 relative à la demande d'aide financière au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre du contrat départemental pour la transition écologique 2025 / 2027.

Autorise Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Votes pour : 25
Vote contre : /
Abstention : 1 (Mme PLATON)

Le Secrétaire de Séance
Sylvain CASTAGNE

Le Maire,
Hélène GENTE

MAIRIE DE MALLEMORT (B.-du-Rh.)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet www.telerecours.fr